

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce sixième jour de juin 2022, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs Claude Patry, et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence du directeur général et greffier-trésorier Monsieur Marc Leblanc.

Absents : Messieurs les conseillers André St-Pierre, Denis Sansoucy et Marcel Tringle, ne peuvent assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres et à un moment de réflexion.

ORDRE DU JOUR

2022-06-92 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
7. Approbation des comptes / Mai 2022
8. Correspondance
 - Directeur général
 - Maire
9. Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport de l'exercice financier 2021 de la Municipalité
10. Poste vacant à pourvoir au Comité consultatif en urbanisme (CCU)
11. Reconduction du contrat de travail à durée déterminée du directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité
12. Heures d'ouverture du bureau municipal – Saison estivale 2022
13. Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC de Témiscouata pour un projet d'aménagement d'espaces de jeux au parc Georges-Labrecque
14. Engagement de Monsieur Mario Morin à titre d'employé de voirie substitut
15. Commandite de la Municipalité pour les fêtes du 100^e de la paroisse de Saint-Athanase
16. Rapport des élus
17. DIVERS
18. Deuxième période de questions
19. Clôture de la séance
20. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 4 JUILLET 2022**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2022-06-93 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2022-06-94 APPROBATION DES COMPTES / MAI 2022

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de mai 2022 depuis la dernière séance du conseil en date du 2 mai 2022 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quarante-et-un mille deux cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-sept sous (41 278,87 \$), soit une somme de trente-huit mille douze dollars et soixante-douze sous (38 012,72 \$) pour la Municipalité, et de trois mille deux cent cinquante-neuf dollars et quinze sous (3 259,15 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 2 mai 2022 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 6 juin 2022.

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Lettre du ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, datée du 16 mai 2022, confirmant l'octroi à la Municipalité d'une aide financière maximale de 199 496 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / Volet entretien, pour l'année financière 2022.

2022-06-95 RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le rapport du maire sur les faits saillants du rapport du vérificateur externe de l'exercice financier 2021 de la Municipalité soit diffusé aux citoyens par le bulletin municipal *Info municipale* et publié sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-athanase.com.

2022-06-96 POSTE VACANT À POURVOIR AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la direction générale de la Municipalité a été avisée de la démission de Madame France Casavant de son poste de membre du CCU;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre afin de voir au remplacement de Madame Casavant sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit nommé Monsieur Mario Guay à titre de membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU) en remplacement de Madame France Casavant qui a démissionné de ses fonctions à ce poste.

2022-06-97 RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'un contrat de travail est intervenu entre la Municipalité et Monsieur Marc Leblanc, directeur général et greffier-trésorier, en date du 5 octobre 2020;

ATTENDU QUE la clause 3.1 du contrat stipule qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée qui prendra fin le 31 décembre 2020;

ATTENDU que par la résolution portant le numéro 2020-12-159 le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier a été reconduit jusqu'au 30 juin 2021;

ATTENDU que par la résolution portant le numéro 2021-06-71 le contrat de travail du directeur général et greffier-trésorier a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU que par la résolution portant le numéro 2021-12-132 le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier a été reconduit jusqu'au 30 juin 2022;

ATTENDU QU'il est de l'intention des parties de renouveler la durée du contrat du directeur général et greffier-trésorier pour une nouvelle période déterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat de travail de Monsieur Marc Leblanc, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, soit reconduit jusqu'au 30 septembre 2022;

QUE le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et Monsieur Leblanc, en date du 5 octobre 2020, soit reconduit aux mêmes conditions pour cette période.

2022-06-98 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL – SAISON ESTIVALE 2022

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du lundi 6 juin 2022 au vendredi 2 septembre 2022 inclusivement:

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi : Fermé

2022-06-99 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR) DE LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE JEUX AU PARC GEORGES-LABRECQUE

ATTENDU QU'une aide financière est disponible dans le Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC de Témiscouata au soutien de projets de développement sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour obtenir cette aide financière, un projet structurant pour améliorer les milieux de vie doit être déposé auprès du FRR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil appuie le dépôt du projet d'aménagement d'espaces de jeux au parc Georges-Labrecque déposé dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Témiscouata ;

QUE le conseil désigne la conseillère Madame Karole Thibault, à titre de responsable de ce projet pour la Municipalité;

QUE le conseil autorise la conseillère Madame Karole Thibault à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la réalisation de ce projet.

**2022-06-100 ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARIO MORIN À
TITRE D'EMPLOYÉ DE VOIRIE SUBSTITUT**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité engage Monsieur Mario Morin à titre d'employé de voirie substitut dans le contexte de la formation et du support à l'actuel employé de voirie récemment engagé, et dans l'éventualité de l'incapacité d'agir de ce dernier;

QUE la Municipalité annule de plein droit la résolution 2021-04-41 pour que l'entretien paysager pour la saison 2022, notamment, la plantation d'annuelles et l'entretien des plates-bandes des aménagements municipaux, le service de réparation et d'entretien hebdomadaire de la cascade au parc George-Labrecque, soient assumés, sous la supervision de la direction générale, par Monsieur Morin ;

QUE la rémunération de Monsieur Morin soit fixée à 20.75\$ de l'heure.

**2022-06-101 COMMANDITE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES
FÊTES DU 100^E DE LA MUNICIPALITÉ DE LA
PAROISSE DE SAINT-ATHANASE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil verse un montant de dix mille dollars (10 000 \$) à titre de commandite de la Municipalité pour les Fêtes du 100^e anniversaire de la Paroisse de Saint-Athanase.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun rapport des élus.

DIVERS

Chute à l'Original – Suivi du dossier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Une citoyenne était présente dans l'assistance et a été satisfaite des réponses reçues.

En plus des questions soulevées relatives à des précisions concernant certaines résolutions adoptées, le thème suivant a été abordé :

- plan d'ensemencement pour le lac Boucané

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 05 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
M. Marc Leblanc
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.